



Restons
bien
ensemble
à Chelles

ÉLECTIONS MUNICIPALES • CHELLES • 15 et 22 mars 2026

avec
Brice RABASTE
Maire de Chelles

FORMULAIRE DE DON – ELECTIONS MUNICIPALES

Prénom NOM :

Adresse fiscale :

Téléphone :

E-mail : @

MONTANT DU DON =

Par chèque libellé à l'ordre de
« AFE BRICE RABASTE - MUNICIPALES CHELLES 2026 »

- Je certifie que ce règlement provient de mon compte bancaire personnel privé ;
- Je suis de nationalité française ;
- Je ne suis pas de nationalité mais je réside en France. Ma nationalité :

Date :

Signature :

Votre versement ouvre droit à une déduction fiscale de 66% dans la limite de 20 % du revenu imposable (art. 200 du CGI). Ainsi vous pourrez reporter ce montant dans la déclaration établie en 2027 pour les revenus 2026. Un reçu fiscal vous sera adressé.

Association de financement électoral AFE BRICE RABASTE - MUNICIPALES CHELLES 2026, mandataire financier du candidat. En application de l'article L.52-8 du code électoral, seules les personnes physiques de nationalité française ou résidant en France peuvent verser un don à un candidat ou plusieurs candidats pour contribuer au financement des campagnes électorales, dans la limite de 4 600 euros lors des mêmes élections. Les personnes morales à l'exception des partis politiques ne peuvent contribuer au financement des campagnes électorales, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Toute violation est passible de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.